Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-069

Contrat Engagement Quartiers 2030 - Annexe financière 2025
(Politique de la ville)

7.5
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**32**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un cadre pour les contrats de ville dont la durée initiale de 6 ans a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil municipal du 14 mars 2024 a validé le contrat « Engagement Quartiers 2030 » porté par l'État et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les Villes de Dreux et Vernouillet et signé par une vingtaine de partenaires le 19 mars 2024. La durée de ce nouveau contrat s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé le 4 novembre 2024 pour permettre aux porteurs de projets et aux partenaires de déposer des projets en cohérence avec les axes prioritaires définis par les partenaires pour l'année 2025 :

- Favoriser l'insertion sociale, particulièrement pour les femmes, par l'éducation, le sport et la culture,
- Promouvoir les valeurs de la République, dont l'égalité, la laïcité et l'engagement citoyen,
- Améliorer l'insertion professionnelle et l'emploi, singulièrement des plus jeunes,
- Garantir ses droits et remplir ses devoirs.

L'annexe financière du contrat « Engagement Quartiers 2030 » pour l'année 2025 comprend des actions portées par différents opérateurs associatifs et par la Ville de Dreux.

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve les plans de financement prévus dans les annexes financières,
- Autorise Monsieur le Maire à verser aux opérateurs concernés les contributions de la Ville de Dreux sous forme de subvention et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans le cadre de ces actions,
- Autorise Monsieur le Maire à percevoir les subventions accordées en faveur de la Ville de Dreux et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans le cadre de ces actions.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 3 juillet 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 3 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-069-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025